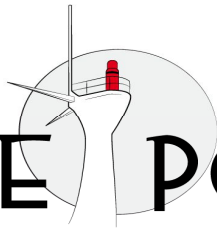


LA VIGIE POULIGUENNAISE



SOMMAIRE

- « Le Pouliguen « arrondissement de La Baule » - p1
- Edito-p2
- Bilan pertinent ?-p2
- Et les Finances communales ?-p2
- Tempête sur les permis.-p3
- Que de ventes, que de cadeaux !-p4
- Un si beau quai si...-p5
- Le doigt sur la couture du pantalon.-p6
- La gare du Pouliguen : une belle négociation ! -p7
- Plage du Nau : Pourquoi ?- p7
- La démocratie n'est pas un long fleuve tranquille.-p8
- Que nous réserve l'avenir ?-p8

LE POULIGUEN « arrondissement de la Baule » : Non merci, M. le Maire !

Le 6 janvier, en présence du maire de la Baule, les vœux de notre maire ont été riches d'enseignements pour ceux qui naïvement croyaient encore que les résidents à l'année étaient ceux qui faisaient vivre nos communes. La baisse significative de la population de nos communes, perdant 524 habitants en 5 ans pour le Pouliguen, n'est pas considérée comme une catastrophe en soi par nos premiers édiles car heureusement disent-ils, les « résidents secondaires de qualité » affluent ; et benoitement, ils s'en sont félicités. Certes l'apport de ces résidents n'est pas négligeable économiquement, mais ils ne contribueront pas à faire vivre nos associations qui sont le moteur de nos activités, culturelles, sportives, et de nos animations estivales également, et tout simplement le moteur de la convivialité entre générations. Notre propos n'est pas de dresser les résidents principaux qui sont aussi « de qualité » contre les résidents secondaires, car leur apport économique ou humain est indéniable. Néanmoins, c'est un bel aveu d'impuissance, un manque de vision et d'anticipation, car après 10 ans de mandature, notre maire n'a rien envisagé pour inverser la courbe démographique : absence de projet pour l'accueil de familles, absence de relance de la dynamique économique, absence d'une politique éducative et associative d'envergure...

Derrière, sans le dire aux Pouliguenais, pas à pas, on brade le patrimoine de la commune à vil prix, l'équipe municipale majoritaire exonère de stationnements un promoteur, réalise un parking sur un terrain initialement destiné à une activité économique, veut supprimer des campings...et comble du laxisme, faute d'un projet d'urbanisme anticipé, elle omet de faire participer les promoteurs aux coûts de travaux d'aménagement de voirie et de réseaux, estimés à 2,15 M€ HT, nécessaires autour des futures constructions du boulevard de la Libération : l'hôtel, l'immeuble « les nouvelles vagues » et la future résidence privée pour seniors. Les promoteurs disent : **«merci M. le Maire !»**.

Sans compter le coût des travaux de requalification des abords de la gare et de mise en accessibilité, monopolisant environ 3 M€ de fonds publics, pour n'avoir au final que 2 demi-journées d'ouverture des guichets par semaine : belle négociation ! SNCF et TER disent : **«merci M. le Maire !»**.

En bradant notre patrimoine foncier, en assistant impuissants à la fermeture de classes, en ne portant pas de nouveaux projets incitatifs pour les acteurs économiques, en baissant les bras face aux administrations et services publics, en acceptant le transfert de compétences non obligatoires vers Cap Atlantique, Le Pouliguen finira par devenir une commune dortoir et se videra de sa substance. Ce sera alors la porte ouverte à la fusion avec La Baule.

Est-ce cela que souhaite notre maire ? Préparer les conditions d'une future fusion en cachant cet objectif inavoué ? Pouliguenais, est-ce cela que vous souhaitez pour notre commune ?

Nous, non. Nous nous battons contre cette perspective parce que Le Pouliguen a sa personnalité, son charme, sa spécificité ainsi que les ressources humaines, structurelles et financières pour être une commune rayonnante dans notre presqu'île, et non une simple annexe !!!

Toute l'équipe « Le Pouliguen Autrement ».

« REAGIR »

Un appel aux Pouliguenaises et aux Pouliguenais.

Un communiqué de presse ultime suite au conseil municipal du 26 mars marquant un coup d'arrêt de la démocratie locale.

Une consultation ouverte : donnez votre avis.



**Et Le Pouliguen ! Et la baie du Pouliguen !
(seule commune sans aucun panneau sur la route bleue).**

EDITO - 10 ans déjà !

Il est temps d'établir un premier bilan après 4 ans de cette nouvelle équipe municipale (mars 2014 - mars 2018) et 10 ans de mandature de Yves Lainé en tant que maire.

Baisse de la population, fermetures de classes, constructions illégales, contentieux divers, suppression de services communaux, quasi-fermeture de la gare hors saison, cession de foncier communal à vil prix, absence de concertation et de transparence, etc... Il est impossible de tout traiter en une Vigie. Pour certains sujets, des articles plus étoffés sont à votre disposition sur notre site internet ou par courriel.

Attachés à notre commune et à la réflexion citoyenne, notre souhait est de vous éclairer « autrement » sur la politique communale mais aussi sur l'action que nous menons depuis 4 ans pour notre commune. Bonne lecture de la Vigie Pouliguennaise !

Au service de toutes les Pouliguennaises et de tous les Pouliguennais.

Toute l'équipe de la Vigie Pouliguennaise.

L.P.A – Le Pouliguen Autrement

Ce sont des groupes de travaux citoyens réunis autour d'une association « LPA » ainsi que 4 élus d'opposition : Anne Blum, Jean-Loup Chatellier, Hervé Hogommat et Norbert Samama.

Site : www.lepouliguenautrement.fr

Courriel : glepouliguenautrement@gmail.com



Réf: <http://www.contribuables.org/argus-des-communes>

Cette note d'évaluation des dépenses est celle accordée à la commune du Pouliguen, **non par LPA**, mais par l'association « Contribuables Associés », association de Loi 1901, sans but lucratif dont l'objet est, entre autres, d'informer les citoyens sur le système fiscal et la gestion des deniers publics, et, d'encourager un esprit d'économie dans les dépenses et services publics.

Et les finances communales pour les connaisseurs !

Les résultats d'exploitation des dernières années ont été bonifiés par des recettes exceptionnelles –vente de foncier, etc... En 2017, en l'absence d'opérations exceptionnelles, les résultats traduisent la réalité du cycle d'exploitation. L'autofinancement net affiché à 0,8M€ est le plus mauvais résultat de ces 10 dernières années, ce qui est préoccupant pour l'avenir.

Les craintes de dégradation des finances de la commune exprimées sur le Compte Administratif 2017 se réalisent au Budget Primitif 2018. En effet, grande première pour Le Pouliguen, les recettes réelles de fonctionnement ne seront pas suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des emprunts. S'il faut parler bilan, vu les dépenses et les recettes d'investissement prévues, le fonds de roulement de la commune serait réduit de 4,3M€ et deviendrait négatif **ce qui est la marque d'un déséquilibre très dangereux des finances de la commune et qui pourrait augurer la cession de foncier communal.**

Nota : Compte administratif 2017 et Budget primitif 2018 de mars 2018 disponibles sur notre site internet.

Bilan pertinent ? Résultats, constats et inquiétudes.

Au-delà de la dégradation financière de la commune, nous nous interrogeons sur l'efficacité de cette politique communale, c'est-à-dire ses résultats en termes de dynamisme démographique, économique, culturel, sportif, éducatif et social.

Beaucoup constatent que le dynamisme de notre commune n'a nullement été relancé et que celui-ci sur le plan culturel, sportif et social est principalement lié à l'action de l'ensemble des associations Pouliguennaises qui se battent au quotidien pour faire rayonner Le Pouliguen. Aujourd'hui, les chiffres sont là :

- Baisse de la population : de 2004 (5401 habitants) à 2014 (4 484 habitants) (dernier recensement en 2014), 917 habitants en moins ; derniers chiffres font état d'une baisse de 524 habitants en 5 ans
- Fermeture de classes en 2011, en 2016 et peut-être en 2018 à l'école Paul Lesage

Cette baisse de la population signifie, à terme, une baisse des recettes fiscales et baisse des dotations de l'Etat.

La conjonction des travaux du quai (nécessaires), la fermeture de l'église Saint Nicolas et les décisions communales en matière de circulation pourraient avoir des incidences très négatives sur les commerces. L'hôtel 4* sera un point positif même si les conditions de son arrivée ont été très mal négociées par la commune.

Dés lors, quelle est la pertinence de la politique communale et ses 12,7 M€ d'investissements d'équipements (boulodrome, orgue, gare...) dépensés entre 2013 et 2017 (hors quai Jules Sandeau payé principalement sur 2018) ? La question est posée mais le constat est là après 10 ans : une somme d'inquiétudes sur le dynamisme, les écoles, les campings, le commerce, le foncier communal et les finances

Toute l'équipe « Le Pouliguen Autrement ».

Tempête sur les permis de construire.

Inquiétantes dérives des autorisations d'urbanisme en quelques exemples.

La délivrance des autorisations d'urbanisme est du seul pouvoir du maire mais les intérêts publics en jeu (préserver notre environnement, notre côte : respect de la « loi littoral », de sites patrimoniaux remarquables...) nous ont obligé à intervenir en Conseil. Peu importe les réactions violentes du maire et de son adjoint à l'urbanisme, il n'est pas possible de laisser faire.

Contentieux Colombes : le maire sous pression

Juillet 2015 : En Conseil, nous interrogeons le maire : « Concernant une construction sise 13 boulevard des Korrigans, sous la forte pression d'une riveraine et du Préfet, vous établissez, en avril 2015, un arrêté interruptif de travaux engagés illégalement sur le littoral. Pourquoi depuis cet arrêté n'y a-t-il eu aucune action communale pour empêcher cette construction illégale désormais réalisée ? ». Le maire laisse entendre qu'il ne souhaite pas bouger. A noter, étrangement, la mairie n'avait pas délivré de refus explicite à la demande de permis de construire des consorts Colombes en zone inconstructible au regard de la « loi littoral ».

Septembre 2015 : en vue de la démolition de cette construction irrégulière le maire se fait autoriser, en Conseil, l'exercice d'une action civile mais, malgré nos relances (novembre 2015, janvier et juin 2016), il n'engage pas l'action civile et il refuse une procédure plus rapide comme le référé.

Juin 2016 : le Tribunal administratif rejette la demande de permis tacite des auteurs de cette construction et rejette également la demande d'indemnisation de la commune qui aurait dû produire un refus dans les délais légaux.

Depuis, des contentieux, civil, administratif et même pénal, sont en cours mais auraient pu être évités si la mairie avait réagi normalement.

Nouveaux travaux illégaux sur le boulevard des Korrigans

Février 2017 : une maison est détruite sur la côte sauvage en dépit du permis de construire qui demande à la conserver – le permis autorisait la seule démolition de la loggia et non de la maison ! La mairie n'agit pas. Nous insistons. La Préfecture émet un signalement en mars à la commune qui, obligée, donne suite par un arrêt interruptif des travaux. Un contentieux administratif est ouvert mais le tribunal administratif constate que la commune n'a pas produit de mémoire pour sa

défense – l'ordonnance du juge de mai 2017 est défavorable à la commune et valide le non-respect du permis de construire ! La commune ne fera pas appel. Aurions nous eu droit en tant que citoyen à la même indulgence ?



Et cela continue !

Août 2017 : En Conseil, LPA intervient : « Sur la côte sauvage – entre le boulevard des maures et le boulevard des Korrigans, une réhabilitation est en cours sans aucune autorisation d'urbanisme. Outre des travaux réalisés en plein été, ce qui est interdit, comment justifiez-vous cette absence

de déclaration de travaux ou de permis de construire ? ». En Conseil, le maire et son adjoint à l'urbanisme nient l'existence de la moindre illégalité. Pourtant, ce même adjoint précise qu'une demande d'autorisation d'urbanisme sera déposée. Sans s'en rendre compte, le maire le contredit et prétend que ces travaux à l'identique ne nécessitent aucune autorisation. A fin octobre, aucune autorisation n'avait été déposée. Aux questions posées par LPA, le maire ne répond pas.

Novembre 2017 : Nous interrogeons l'ABF (architecte des bâtiments de France). L'Etat se saisit du dossier pour faire respecter le droit de l'urbanisme en site patrimonial remarquable et engage un contentieux, preuve de la nécessité d'une autorisation contrairement à l'affirmation du maire.

Trois contentieux parmi de nombreux autres qui en disent long sur l'approche de l'urbanisme par l'équipe municipale. Nous resterons vigilants.

Toute l'équipe L.P.A.



Le retour du « carré blanc » : le maire interdit la publication de la photo de la construction illicite dans le journal municipal. La presse, l'ayant publié bien avant, a plus de liberté !

Que de ventes, que de cadeaux aux promoteurs !

Exonération de stationnement, foncier communal bradé, ...tout ça sans projet d'aménagement réfléchi, pour des travaux de voirie à la charge de la commune.

Densification brutale

Juillet 2014, Mars 2014, Mai 2016 : trois PC (permis de construire) délivrés par la commune pour un total de 22406 m² de surface de plancher - bd de la Libération, bd du Général de Gaulle et rue de la Crique. L'entrée de ville est bétonnée sans aucun projet d'urbanisme, sans aucun outil d'urbanisme et sans mise en place de la moindre participation financière des promoteurs privés aux équipements communaux.

Cession du foncier communal : cadeaux aux promoteurs !

PC « Les Nouvelles Vagues » (99 logements). Par convention, les propriétaires du terrain doivent 50 stationnements à la commune depuis la construction de Port Sterwitz en 1974. La commune renonce à la convention et aux 50 stationnements en contrepartie de 310 000€ environ. Si l'on prend le coût de 15 000€ par stationnement supplémentaire réalisé au parking Lebon situé derrière la rue Leclerc, 50 places de stationnement auraient coûté 750 000€, sans même évoquer la taxe pour non-réalisation de stationnement qui aurait elle rapportée autour de 625 000€. Au lieu de quoi, la commune négocie mal et renonce à des stationnements qui vont vite nous faire défaut dans ce quartier. Pour ce même projet, le maire autorise la perte à terme de 9 logements locatifs sociaux en acceptant leur revente par le promoteur social. Cette baisse de logements sociaux dans la commune viendra augmenter le montant de l'amende SRU à sa charge (amende de l'Etat calculée sur le nombre de logements sociaux manquants dans une commune pour atteindre le seuil de 20%).

PC « West Hôtel » (124 chambres, 15 places en sous-sol et 257 stationnements en surface). Le maire vend au promoteur 16 314m² de terrains communaux à West Hôtel à 96€/m². La Ville de Pornic vend au même groupe, moins bien placé, pour un hôtel de 100 chambres, à 483 €/m² de terrain. Le maire interrogé dira que le terrain est en grande partie inconstructible mais délivrera un permis (en mars 2014, en pleines élections municipales) de 9765m² de surface de plancher. Quel manque à gagner !

Droit de l'urbanisme : cadeaux aux promoteurs !

PC Résidence privée seniors (122 logements de 5

étages). Selon le PLU, le promoteur était tenu de réaliser 30% de logements locatifs sociaux ainsi que 10% de logements en accession aidée. Par courrier du 11 août 2015, le promoteur demande que ces 10% de logements en accession aidée soient transformés en logements locatifs sociaux. La commune répond dans le cadre d'une modification du PLU : «*Avis du Maire : proposition de supprimer sans condition l'obligation de réalisation de logements en accession aidée pour les programmes de résidences de tourisme et résidence Seniors.*» Ainsi, le promoteur se voit dégagé de toute obligation de réalisation de ces



10% de logements complémentaires, 12 logements sociaux qui n'auraient rien coûté à la commune et qui auraient avantageusement permis de réduire l'amende liée à la loi SRU. Cherchez la logique lorsque le maire s'enferme dans un projet de 5 logements sociaux, chemin du Pelué, pour une participation communale d'environ 238 000€. Mieux, le maire accorde une dérogation au promoteur en l'exonérant de 72 places de parkings alors que nous manquons cruellement de stationnement – les 99 places du futur parking (accessible au public pour un nombre limité d'années) derrière l'hôtel seront prises d'assaut.

Coût de la voirie et des réseaux : pas cadeau pour la commune !

La cession du foncier communal (1,88 M € pour West Hôtel et Lamotte) ne couvrira pas le coût de la voirie et des réseaux du boulevard de la Libération, estimé par la commune à 2,8M € TTC (chiffres mairie).

En Conseil, nous avons demandé une meilleure négociation foncière, d'éviter ces exonérations contraires aux intérêts de la commune, de mettre en place un projet d'urbanisme pour faire participer financièrement les promoteurs aux équipements communaux et chercher la meilleure insertion urbaine au Pouliguen (l'entrée de la commune, l'impact sur La minoterie).

Aucune vision d'ensemble, aucun projet d'urbanisme, aucune concertation, aucune discussion possible. Le maire nous aura tout refusé en bloc, bradé le foncier et énormément concédé aux pomoteurs. Dites nous pourquoi ?

Toute l'équipe L.P.A.

Vente de foncier communal		Prix au m ²	Prix de vente à la commune
LE POULIGUEN	Hôtel de 124 chambres	96€/m ²	Environ 1 560 000€
PORNIC	Hôtel de 100 chambres	483€/m ²	Plus de 3 500 000€

QUAI JULES SANDEAU : Un si beau quai si....

Comment d'un projet qui faisait l'unanimité en sommes-nous arrivés à tant de divergences et de conflits ? Tout ce projet s'est déroulé dans l'opacité, sans aucune anticipation et un simulacre de concertation.

De l'aveuglement à la prise de conscience

De Septembre 2013 à Mai 2014 : LPA a soulevé le caractère inesthétique et préjudiciable aux commerces du rehaussement à une hauteur de 1.30m du muret blanc situé au-dessus du contre quai en guise de protection contre les submersions marines.

Novembre 2015 : après un vif débat, l'équipe municipale réalise l'erreur d'appréciation. L'écho de la Presqu'île titre : « Le muret qui fâche ».

Décembre 2015 : LPA lance une démarche d'urbanisme participatif, citoyenne et désintéressée. Un projet d'aménagement du quai est élaboré par Serge Pointière, architecte : une voie de circulation automobile à sens unique, une piste cyclable double sens, une végétalisation, etc.... Réunions publiques, consultations écrites, tracts d'informations s'enchaînent. Une confusion apparaît : les Pouliguennais pensent que cette démarche et ce projet sont ceux de la mairie. Hélas non !

Juillet 2016 : Notre projet (27 perspectives, un montage vidéo, une consultation de 227 avis), accessible à tous, est remis gracieusement au maire pour qu'il l'utilise, comme bon lui semble, dans l'intérêt de la commune. Il le met à la poubelle. A la suite d'une mise en concurrence contestée, le maire désigne son architecte : l'agence AUP (coût : 161 601 € HT).

Une concertation mais rien à concerter

Septembre 2016 : Le maire organise, dans la précipitation, son unique concertation en 4 ans mais refusera d'interroger les Pouliguennais sur le point central de ces travaux : le mur, sa position, son aspect et ses incidences sur la circulation, le stationnement... Et pour cause, le maire et le SIVU ont déjà transmis un dossier d'aménagement définitif du quai Jules Sandeau **six mois avant**, en mars 2016, à la Préfecture. LPA obtiendra ce dossier en décembre 2016 après saisine de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) suite au refus du SIVU et de la mairie de le communiquer depuis juillet 2016.

Concernant la concertation, A4P « Association de Promotion et de Protection du Port du Pouliguen », créée par les commerçants du quai, s'adresse au maire : « *Trop de flou et de questions sans réponse satisfaisante ; d'autres options légitimes [position du muret] à étudier ont été délibérément éliminées sans débat.* »

Décembre 2016 : fin de la pseudo-concertation. En ré-

alité, le dossier de mars 2016 avait déjà tout figé : un muret de 50 cm longeant les contre-terrasses actuelles, un double sens de circulation, l'absence de pistes cyclables (!), des terrasses contre le muret, des gradins au-dessus du contre quai et, en cas d'alerte, la pose de bardeaux sur 14m de long.

Absence de transparence et marchés publics contestés

Janvier 2017 : le projet finalisé par l'agence AUP est voté pour 1 700 000€ HT de travaux.

Février 2017 : ce montant passe à 1 984 472 € HT !

Avril 2017 : l'association A4P pointe un nouveau malaise : "La municipalité se targue d'avoir organisé nombre de réunions d'information sur les travaux du quai et d'être à l'écoute des commerçants concernés. Dans la réalité, ... aucune communication n'ayant été réalisée lors de la 1ère phase malgré les promesses...".

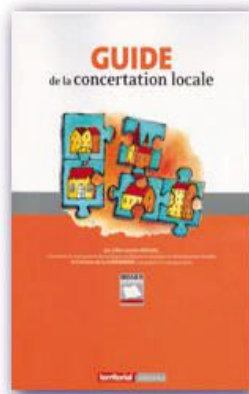
Juin 2017 : l'appel d'offre travaux fait ressortir deux entreprises : VIAUD MOTTER-CHARIER pour 2 009 068 € HT et MARC SA pour 1 847 944 € HT.

L'équipe municipale demande à retenir l'entreprise VIAUD MOTTER CHARIER dont l'offre est supérieure de 161124 € HT par rapport à MARC SA. Ne pouvant obtenir ni le rapport d'analyse des offres, ni le rapport de la commission d'appel d'offres, nos questions se multiplient : « *Comment peut-on accepter un montant de travaux de 309 068 € HT, supérieur de 18.18% au coût d'objectif du cabinet AUP de 1,7M€ HT, et cela sans demander à ce cabinet de revoir le projet pour se rapprocher du coût d'objectif ? Pourquoi prendre l'entreprise la plus chère ?* » Aucune réponse claire ne nous a été faite.

De la réalisation des travaux à la pétition

Novembre 2017 : aux questions des commerçants sur l'aménagement des terrasses, le maire a longtemps apporté des réponses évasives. En commission municipale, le "cahier de charges présenté pour le mobilier des terrasses" interdit les protections longitudinales. Le maire nous confirme avoir "l'adhésion de l'ensemble des commerçants". Mais les commerçants n'expriment pas cela dans la presse : "Nous ne sommes pas entendus par la mairie malgré nos nombreuses rencontres. ... On nous écoute mais on n'entend pas nos remarques, nos suggestions....".

Décembre 2017 : LPA écrit une lettre ouverte au maire : « *En tant qu'élus, nous devons travailler de manière constructive en lien avec l'ensemble de nos concitoyens, acteurs économiques et usagers. Nous avons besoin du retour réel et concret de ces acteurs. Nous*



vous demandons concernant ce cahier des charges, de bien vouloir réunir une nouvelle commission, élargie à des représentants des commerçants du quai dont A4P...» Relancé à trois reprises, le maire ne répondra jamais.

A la mi-décembre, après avoir quitté une réunion en mairie au bout de dix minutes, les commerçants excédés lancent une pétition. Les banderoles fleurissent sur le quai : « Fin des terrasses protégées, au secours M. le Maire ! » ; « Des terrasses en courant d'air, non merci M.le Maire ! ».

Le 5 janvier 2018, à 18H, ont lieu les vœux du maire devant un parterre d'hommes politiques locaux. Vers 16H, le maire appelle les commerçants pour leur accorder les pare-vent afin de protéger les terrasses, et demande d'éviter toute manifestation lors de ses vœux.

Mi-mars, après le vote d'un budget de 250 000 € HT pour l'achat de parasols par la commune en décembre 2017, aucun cahier des charges des terrasses n'a été entériné, aucune autorisation d'occupation de celles-ci n'a été accordée aux commerçants par le maire : une mesure de rétorsion ?

« **Tout ça pour ça** »

En résumé : Une concertation fictive, un contrat d'architecte non respecté, un marché de travaux accordé à l'entreprise la plus chère, pour un projet qui ne change rien au fonctionnement existant : deux voies automobiles, pas de pistes cyclables, etc...

Un quai neuf

Demain, le quai va incontestablement améliorer son esthétique. Mais un aménagement urbain devrait tenir compte de la vie des utilisateurs au quotidien (habitants, touristes, personnes à mobilité réduite, commerçants...). L'aménagement final décidé apportera-t-il les bonnes réponses ?

Les conflits d'usages n'ont pas été solutionnés : vélos et piétons, vélos et automobiles sur une double voie réduite à 5.70m de large, serveurs et piétons se croisant entre restaurants et contre-terrasses, ... d'autres points critiques risquent d'apparaître : la pose de batardeaux (étanchéité, temps de pose, fermeture des rues) à chaque alerte météo (quai de l'Herminier : certains batardeaux ne sont plus enlevés) ; la sécurité des piétons face à des gradins de 40 cm ; la pérennité du granit en terrasse (graisses...) ; l'écoulement des eaux de pluie vers l'étier (pollution) ; la faible prise en compte de l'accessibilité handicapée...

Le maire nous assure d'une totale satisfaction des Pouliguennais. Nous l'espérons mais l'absence d'une réelle concertation passée et présente (fermeture du quai, plan de circulation, zones bleues,...), sans tenir compte de l'avis des Pouliguennais (végétalisation, situation du muret, pistes cyclables, etc...), des commerçants et des usagers, pourrait nous donner des regrets et, en cas d'incidences négatives, remettre en question les choix faits.

Le groupe de travail « Quai Jules Sandeau ».

« Le doigt sur la couture du pantalon » ou « je ne veux voir qu'une seule tête ».

Longtemps cela a semblé être la règle des élus de la majorité au sein du conseil municipal : le silence.

Cette règle vaut notamment pour tous les adjoints et les subdélégués du maire qui ont voté la totalité de ses délibérations sans dire mot. A une exception près, en janvier 2016, Mme Roselyne Lefebvre, conseillère de la majorité et subdéléguée à la communication, donne sa démission en précisant : "Ceci serait facilement solutionné si, comme dans toute équipe, le capitaine intervenait pour rappeler les buts de l'action et la nécessité d'une coopération, non d'une concurrence [entre adjoints]. Dès lors qu'il [le maire] se refuse à intervenir, ne voulant pas de problème, je n'ai pas souhaité poursuivre ma tâche dans un climat délétère ..." Il faut remercier cette élue pour son investissement au service de la

commune et sa décision courageuse.

Pourtant depuis quelques mois, à l'extérieur du Conseil, certains conseillers majoritaires s'aventurent sur le terrain glissant de la divergence d'opinion voire de la critique à l'égard de leur Maire. Mais alors, pourquoi rester dans l'ombre ? Qu'attendent-ils pour se dévoiler au grand jour ? Leur maintien dans le groupe majoritaire serait-il motivé par leurs indemnités d'élus ou par un manque de courage à afficher leurs divergences ?

D'autres raisons liées à des ambitions personnelles à l'approche d'échéances électorales les conduiront à la démission **mais n'est-ce pas trop tard après avoir fermé les yeux et s'être tus pendant de très nombreuses années ?**

Toute l'équipe L.P.A.



La gare du Pouliguen : une belle négociation !

...ou l'histoire d'un investissement maximum pour un service minimum !

Un projet RFF et SNCF à la charge des collectivités (donc les impôts des contribuables)

Gare	Projet RFF/SNCF de mise en accessibilité et de rénovation de la gare du Pouliguen			
Octobre 2013	Coût total du projet	Région	Commune	SNCF/RFF
Participation financière	2 172 000 €	981 000€	648000€	543 000€

Le coût du projet RFF/SNCF évoluera légèrement à la baisse et intégrera une participation de Cap Atlantique.

Un projet communal poussé par les travaux de RFF et de la SNCF. En septembre 2014, le maire présente un aménagement des abords de la gare pour un montant de 1 329 469 € TTC : esplanade, stationnement longue durée, liaison piétonnière et cyclable pour relier le centre par le boulevard de la Libération.

Des propositions LPA pour des économies, les cheminements doux et l'apport d'activités tertiaires.

Au fait du rapport public de la Cour des comptes d'octobre 2014 sur les dérives du TGV, tout en approuvant le principe d'un aménagement et d'un embellissement de cette entrée de ville, LPA propose une solution préservant les intérêts de la commune : utiliser le terrain du parking longue durée pour y implanter des activités tertiaires (économie de travaux de 138 000 € HT et plus-value pour vente du terrain d'environ 360 000€ *a minima* - terrain constructible de 4 440m² à R+2) ; aménager différemment l'esplanade pour y gagner 15 stationnements tout en accroissant le caractère paysager et végétal de cet espace ; prévoir des cheminements doux et pistes cyclables directement de la gare vers le centre-ville pour un accès plus aisé vers le centre ville des personnes à mobilité réduite et des vélos.

Le maire rejette ces propositions, supprime l'aménagement des liaisons piétonnières et les pistes cyclables !

Bilan chiffré de ce « pôle d'échanges multimodal » Plus de 3M € TTC d'argent public (projets SNCF/RFF + projet d'aménagement communal + manque à gagner d'environ 500 000€ pour la vente du terrain et les économies proposées, plus l'absence d'activités tertiaires) principalement à la charge de la Région, de CAP Atlantique et de notre commune.

Après un investissement maximum, un service minimum.

En novembre 2016, des inquiétudes se font jour dans la presque île sur la potentielle fermeture de la ligne TGV avec l'annonce de deux jours d'ouverture des guichets au Pouliguen. En Avril 2017, une réunion, en présence des dirigeants SNCF TER Pays de La Loire, a lieu pour demander des justifications sur la faible amplitude d'ouverture des guichets. Ses représentants précisent que la stratégie commerciale de la SNCF TER depuis 2012 est la dématérialisation de la billetterie conduisant à la fermeture des guichets. Le maire ne manifeste aucune désapprobation ou réaction. **Merci, M. le Maire pour cette belle négociation (depuis 2013) !**

Avril 2018, aucune solution mise en place et aucune action du maire. La gare, c'est un peu comme les fleurs au Pouliguen. Nous avons une labellisation «3 fleurs» glorifiée par le maire mais la ville n'a jamais été aussi peu fleurie. Pour la gare, c'est la même chose. Le journal municipal de décembre 2017 fait une double-page sur le «Pôle d'échanges multimodal» dont le point central est la gare mais en petit, vous pouvez lire : «*De mi-septembre à mi-juin : Accueil bâtiment-voyageurs : Mercredi et jeudi : 9H-12H*». **Merci M. le Maire !**

Toute l'équipe L.P.A.

Plage du Nau : domaine privé depuis 90 ans et domaine public depuis 2 ans. Pourquoi ?

Avant et sous la mandature de M. Lainé, la commune du Pouliguen a consenti des baux commerciaux et validé la vente du fonds de commerce des « Bains du Nau », **chose possible uniquement sur le domaine privé de la commune.**

En mars 2016, changement total inexplicable, le maire considère de son propre chef que la plage du Nau dépend du domaine public de la commune et rend ainsi caduque tout bail commercial existant. La commune adresse un avis d'expulsion le 2 février 2017 à la SARL "La baie blanche", titulaire du bail commercial pour les « Bains du Nau ». En réaction, cette dernière assigne la commune le 3 février devant le Tribunal de Grand Instance et demande une indemnité pour perte du fonds de commerce à hauteur de 880 000 € et pour perte d'exploitation à hauteur de 931 175€.

Pour préserver les intérêts de la commune, LPA conteste la domanialité publique de la plage du Nau devant le Tribunal administratif.

La commune persévère en mars 2018 en demandant au juge des référés l'expulsion des Bains du Nau. Le juge des référés rejette la demande de la commune pour défaut d'information des élus municipaux et en raison du caractère sérieux de la contestation du domaine public de la plage du Nau. **Pourquoi nous avoir enfoncé dans un tel bourbier là où la commune, si le maire l'avait décidé ainsi, aurait pu récupérer les "Bains du Nau" en août 2014 pour une somme avoisinant les 90 000€ en actionnant le droit de préférence de la commune ? Fallait-il s'aligner sur la plage de La Baule mais à quel prix pour Le Pouliguen ?**

Toute l'équipe L.P.A.

La démocratie n'est pas un long fleuve tranquille.

En 4 ans, une unique concertation et deux réunions publiques municipales par an : les vœux et les résidents secondaires. Seule cette dernière avec les résidents secondaires permet de débattre des sujets de la commune.

En 4 ans, comme élus d'opposition, notre investissement fût sans relâche, respectant ainsi le mandat confié par nos électeurs. Attachés à notre commune, présents à tous les conseils municipaux et à la majeure partie des commissions municipales, chaque sujet délibéré qui nous semblait le justifier, a été discuté, débattu et défendu dans l'intérêt de la commune et sans aucune approche politique partisane.

Environ 70 « questions orales » (une « question orale » est une question transmise par écrit au maire à laquelle il doit répondre oralement en conseil) rédigées pour débattre de points non-inscrits à l'ordre du jour par la majorité : PC illégaux ou inexistantes, Site des Korrigans, domanialité de la plage du Nau, Quai Jules Sandeau, platanes du petit bassin, gestion des cimetières, éoliennes, etc...rendant publics des sujets sur lesquels la majorité s'étend peu ou pas et auxquels le maire ne veut pas répondre.

Quatre contentieux administratifs.

Exemple : la majorité municipale fait voter un règlement intérieur interdisant aux élus de s'exprimer à l'extérieur sur un sujet avant son passage en Conseil. **Octobre 2014 :** le juge des référés suspend cette disposition qui porte « atteinte à la libre expression des conseillers municipaux et au débat démocratique ». **Avril 2015 :** le Tribunal administratif annule de nombreuses dispositions du règlement

intérieur communal pour atteinte aux droits des élus d'opposition et condamne la commune à verser à LPA, 1 000 € d'indemnités – non versés à ce jour.

Exemple : Après avoir considéré la plage du Nau comme domaine privé communal, le maire décide subitement que celle-ci appartient au domaine public. Au regard des incidences négatives de ce changement de statut, pour préserver les intérêts de la commune, nous avons saisi le Tribunal Administratif.

Chaque contentieux a été l'objet d'un recours gracieux préalable auprès du maire lui laissant 2 mois pour changer d'avis.

Cinq saisines du Préfet.

Exemple : **en juin 2017**, nous prenons connaissance d'une décision du maire en date du 4 mai, préemptant une parcelle sur le lieudit de Cornen pour un prix de 220 000€HT, supérieur de 147 % à l'évaluation des services fiscaux des Domaines (88 925€). Après saisine du Préfet par LPA, le maire est obligé de faire voter une délibération en Conseil, nous permettant de lui demander de justifier ce dépassement. En l'absence de confirmation d'une offre d'un **potentiel** acquéreur au même prix, cette préemption « plein pot » nous interpelle et reviendra sur le tapis.

Voici notre investissement. Merci à tous ceux qui l'apprécient et comprennent la nécessité vitale d'un contre-pouvoir dans une démocratie locale très illusoire. Merci à tous ceux qui s'intéressent et s'investissent pour Le Pouliguen.

Toute l'équipe « Le Pouliguen Autrement ».

Que nous réserve l'avenir ?

En 2018, lors du débat d'orientations budgétaires, le maire et son adjoint aux finances ont été incapables de décrire la politique communale au regard des domaines de compétences de la commune (éducation, économie, culture, sport, famille, personnes âgées, urbanisme, logement,...) et d'une vision d'ensemble.

Des décisions contradictoires et incohérentes

Dans les faits, c'est une politique communale au coup par coup et des décisions contradictoires à l'instar de la gestion de la plage du Nau, des commerces de la promenade, de la suppression des services municipaux (gestion des cimetières, campings...), etc...En janvier, nous interpellons l'équipe municipale : « Pourquoi supprimer la gestion communale des cimetières, notamment les exhumations et inhumations, alors même que trois ans avant, un vestiaire municipal au cimetière de Codan a été construit pour 140 000€ ? Les réponses du maire deviennent confuses : les employés des ateliers municipaux (qui ont déjà des douches) pourront venir prendre leurs douches au cimetière !

Une projection urbaine se résumant à liquider la commune

En juin 2016, l'adjoint à l'urbanisme nous lit une note sur leurs orientations d'urbanisme, fruits de trois ans de réflexion, résumées ainsi : l'urbanisation du secteur Porte-Joie ; le passage en gestion privée du camping municipal des mouettes ; la suppression du camping municipal du Clein remplacé par cinquante places de stationnement et

une quinzaine de logements individuels sociaux ; la création d'un camping quatre étoiles sur le site du centre des Korrigans ; la vente du foncier communal (après les Bôles de Goustan, le secteur porte joie et le site des Korrigans ?). Une copie de la note nous est refusée et l'information au public n'est pas faite. Le maire commande une étude sur la base de ces orientations qu'il lui est remise en octobre 2016 et que nous n'obtiendrons qu'en mars 2017. De mars 2014 à janvier 2018, en Conseil, nous n'avons cessé de questionner le maire sur le devenir du centre des Korrigans, sur le devenir des campings et la suite donnée à cette étude. Porte close : « vous le saurez suffisamment tôt ! » Qu'appelle-t-on « tôt » après 4 ans d'opacité ?

Une intention inavouée

La suppression de services municipaux, la vente débridée du foncier communal, et cerise sur le gâteau, l'alignement du statut de la plage du Nau sur celui de La Baule, sont ou seront des orientations qui dévaloriseront notre commune au point pour certains de justifier sa disparition.

Que va-t-il se passer ces deux prochaines années de mandature ? Nous allons nous battre pour que les services municipaux (campings...) soient maintenus, pour que notre commune conserve la majeure partie de son foncier et pour ne pas nous laisser entraîner dans les mêmes difficultés que la gestion de la plage de La Baule...pour que Le Pouliguen reste Le Pouliguen.

Toute l'équipe « Le Pouliguen Autrement ».